

PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU 23 AOUT 2018

L'An deux mille dix-huit et le vingt-trois Août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Jordi Barre en séance publique au nombre prescrit par la loi ; sous la **présidence de Monsieur XANCHO Philippe, le 1^{er} Adjoint, pour le Maire empêché.**

Étaient présents : Evelyne ALMERGE – Jean BOBO - Frédéric CARVALHAIS – Stéphane FOURCADE – Christophe GUIL- Stéphane JACQUET - Philippe MATRION - Josette MONTSERRAT – Gaël MOOGIN – Ida POLIT – Philippe XANCHO -

Était absente avec procuration : Mme Latifa BENAUDIA-BRIKI donne procuration à Mme Evelyne ALMERGE.

Monsieur le 1^{er} Adjoint, Philippe XANCHO ouvre la séance en donnant lecture de l'ordre du jour de la réunion.
11 élus présents le quorum est atteint. L'ordre du jour est adopté.
Il nomme le secrétaire de séance : Monsieur Christophe GUIL.

1 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE REUNION :

Monsieur le 1^{er} Adjoint demande au Conseil Municipal si des modifications sont à apporter sur le dernier procès-verbal de réunion. Aucune observation.

Vote du procès-verbal du 18 Juin 2018 : 12 voix Pour dont 1 procuration.

2 – MODIFICATION DES STATUTS DU SYDEEL66 :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°52032018 en date du 31 Juillet 2018, du Comité Syndical du SYDEEL66

Pour le Maire empêché, le 1^{er} Adjoint explique que le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité du Pays Catalan (SYDEEL66), dans sa séance du 31 Juillet 2018, a délibéré à la majorité en faveur des modifications de ses statuts qui avaient été approuvés par arrêté préfectoral n°PREF/DCL/BCAI/2017187-0001 du 06 Juillet 2017.

Les modifications envisagées ont pour intérêt l'inscription d'une nouvelle compétence optionnelle d'infrastructures de communications électroniques et le changement des modalités de retrait des compétences optionnelles.

En effet, dans un premier temps cette nouvelle compétence pourra s'exercer pour les communes du syndicat intercommunal de télévision du Conflent, si la procédure engagée pour sa dissolution arrive à son terme, et dans les conditions fixées par l'article 6 des statuts du SYDEEL66.

Le SYDEEL66 pourra ainsi relayer la retransmission de la Télévision dans la continuité de sa mission de service public par transfert de compétence.

Dans un deuxième temps, cette compétence permettra également de proposer aux communes adhérentes des services mutualisés dans le domaine des nouvelles technologies numériques et du haut débit.

D'autre part, les modalités de retrait dans l'article 7 ont été changées en supprimant la durée minimale de 5 ans pour la reprise de la compétence.

La délibération du Comité Syndical en date du 31 Juillet 2018 a été notifiée à la Commune le 07 Août 2018 et il appartient au Conseil Municipal de se prononcer, dans un délai de trois mois sur ces modifications conformément aux dispositions des articles L5711-1 et L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Si les conditions de majorité sont réunies, la modification des statuts sera entérinée par un arrêté préfectoral.

L'extrait de délibération du SYDEEL66 précisant les changements ainsi qu'un exemplaire des statuts ont été remis à chacun des Conseillers Municipaux.

Lecture étant faite, Pour le Maire empêché, Monsieur le 1^{er} Adjoint, demande au Conseil de délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par 12 voix Pour dont 1 procuration.

Délibération n°42/2018.

3 – QUESTIONS DIVERSES :

- **Pépinière Départementale** : Dans le cadre de la politique départementale de soutien aux Communes du département, Mme la Présidente du Département nous propose d'embellir la Commune avec des plants d'arbres et d'arbustes, des espèces peu exigeantes en arrosage avec « zéro pesticide ». Une liste détaillée nous a été envoyée, elle est à consulter et M. Philippe XANCHO propose de passer commande courant octobre 2018, et réfléchir aux choix des arbustes et définir le lieu de plantation, à délibérer lors du prochain conseil municipal.

- **Association Les Nin's** : M. Philippe XANCHO a reçu dernièrement la Présidente de l'association Les Nin's qui souhaiterait que la Mairie achète le stock de verres écocup de la kermesse de l'école, dans le but d'en faire profiter les enfants de l'école maternelle, cela éviterait que l'enseignant réclame aux parents d'apporter un verre plastique, il y aurait 192 verres à 0,78 € soit 149,76 €, il proposera à Mme MISSOUNI Virginie, Présidente de l'association de nous faire parvenir une demande de subvention complémentaire pour l'acquisition de ces verres, les élus sont favorables à cette décision. Délibération lors du prochain conseil.

- **Urbanisme** : Nous avons reçu un courrier le 21/08/18 de Mme SOUES Emilie domiciliée 29, Avenue Paul Biagne à Saint-Jean-Lasseille concernant la modification d'accès à la voie publique. Monsieur Philippe MATRION s'est entretenu avec l'intéressée sur le terrain : problème de stationnement - il indique qu'il va falloir y réfléchir car des aménagements coûteux pourraient intervenir au niveau de la voirie. Se mettre en rapport avec le syndicat des aspres.

- **Forum des Associations** : La municipalité souhaite organiser un forum des associations le dimanche 9 Septembre 2018 de 9h à 12h à la salle Marcel Cazeilles, inscription en Mairie. Un apéritif offert par la municipalité clôturera cette manifestation.

- **Prêt de salle pour les associations extérieures au village** : Il indique qu'il serait judicieux de demander aux associations extérieures au village un petit dédommagement financier pour le prêt de salle communale (entre 50 € ou 100 € l'an). A réfléchir à la question.

- **Acquisition d'un aspirateur souffleur (pour l'espace vert) à la CIAM** : 332,50 € HT. Avis favorable.

Séance levée à 19h15

Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint,
M. XANCHO Philippe

